



Litige avec mon bailleur et un huissier

Par **dasyang**, le **19/09/2012** à **20:20**

Bonjour

tout d'abord, moi 48 ans, souffrant de plusieurs pathologies lourdes ex VIH + depuis 20 ans, pancréatite aigüe sévère stade E etc, vivant de l'aah, tout travail méttant refuser vue mes handicapes.

Après avoir échapper à la mort le 1er janvier 2011 (pancréatite) du a une consommation d'alcool abusive depuis plus de 30 ans, je n' ai rien à cacher ainsi est ma vie,j'ai quitter la Bretagne pour la Martinique ou par une connaissance de mon père j' ai trouver une maison à louer ou j' y réside depuis juillet 2011 bien que je pais le loyers depuis le 01/04/2011 la dite demeure ne pouvant etre abiter avant vus l' état de délabremant, malgré promesses faite par le proprio de renover la maison rien n' a été fait, bien au contraire, ex ballon d'eau chaude vétuste qui ma exploser dessus un matin a ma sortie de douche, pas de fenetre, pas de préssion d'eau, portes pourries, murs moisiss mes tentatives de repeindre sont veines car en quelques semaine la moisissure revient, de plus je suis sur à 100% que le proprio rentre chez moi en mon absence, enfin je passe se serait trop long, il y a quelque temps j' ai recus commandement d' un huissier de payer mes loyers "je suis à jour de mes loyers" motif que je dois la somme de 37,90 e de retard du à l'augmentation annuel des loyer, bien que le proprio devant témoin c'est engager a ne pas le faire vus l' état de la maison, qu'il ne me fournit aucune quittance malgré mes multiples demandes, qu'il à ommis de me signaler que la maison se trouve en zone rouge, chose qu' il a fait aussi aus anciens locataires, bien qu'il me doivent prés de 600e pour les travaux il saisi donc un huissier qui passe à mon domicile sans prévenir, j' ai déjas porter plainte pour violence volontaire et non respect de contrat mais rein y fait il continu a me harceler, pour la bonne raison que depuis que la maison est de nouveau visitable il la mise en vente et à commencer ces visite 15 jours après que je me sois installer il ma pourtant fait un bail de 9 ans, en attendant votre réponse et vous founir tout justificatif, je vous demande humblement de me porter assistance, car je l' avoues mon passer n' est pas très glorieux mais il n' empeche que quelqe soit mon état je suis un etre humain et non une merde comme il me le fait comprendre.

Merci d' avoir pris le temps de me lire.

Dasyang

Par **janus2fr**, le **20/09/2012** à **06:50**

[citation]il la mise en vente et à commencer ces visite 15 jours après que je me sois installer il ma pourtant fait un bail de 9 ans[/citation]

Bonjour,

Vous êtes donc tranquille jusqu'en 2020.

Votre bailleur peut tout à fait vendre sa maison, mais l'acheteur devra poursuivre votre bail jusqu'à son terme.